



# LYSTER

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ DE LYSSTER**

## **COPIE DE RÉSOLUTION**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Lyster tenue à l'Hôtel de Ville, 2375, rue Bécancour, Lyster, le 4 novembre 2019 à 20 h.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - GENEVIÈVE RUEL  
Siège #2 - DAVE BOISSONNEAULT  
Siège #4 - BENOIT JALBERT  
Siège #5 - YVES BOISSONNEAULT  
Siège #6 - DAVID BOISSONNEAULT

Est absent à cette séance :

Siège #3 - PIERRE-YVES PETTIGREW BLANCHET

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Sylvain Labrecque.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Suzy Côté, est également présente à cette séance.

### **RÉSOLUTION 2019-11-214**

#### **Appui à la «Déclaration de l'État d'Urgence de la rivière Bécancour» de l'APLTI**

ATTENDU QUE l'Association de la Protection du Lac à la Truite d'Irlande (APLTI) a adopté, lors de son assemblée générale annuelle du 9 juin 2019, une résolution sur la DÉCLARATION DE L'ÉTAT D'URGENCE DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR ;

ATTENDU QUE l'APLTI demande à la Municipalité de Lyster d'appuyer sa déclaration ;

#### **SUR LA PROPOSITION DE : YVES BOISSONNEAULT IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS :**

QUE le conseil municipal appuie la «Déclaration de l'état d'urgence de la Rivière Bécancour» de l'APLTI.

**ADOPTÉE**

**COPIE CERTIFIÉE CONFORME**

Donnée à Lyster, ce 8 novembre 2019.

  
\_\_\_\_\_  
Suzy Côté  
Directrice générale et secrétaire-trésorière